Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 18 janvier 2010, à 22 heures, à l'hôtel de ville (salle Marc-Amable Girard), 175, rue Sainte-Anne, Varennes.

Sont présents: Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin,

Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Brigitte Collin, sous la

présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Est absent : Monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, directeur général

Me Marc Giard, greffier.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

Aucune assistance.

2010-028 Adoption - Règlement 725

relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la MRC de Lajemmerais, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint-Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2010

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 725 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Lajemmerais, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint-Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2010.

Adoptée.

2010-029 Adoption - Règlement numéro 726

décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2010

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 726 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2010.

Adoptée.

2010-030 Adoption - Règlement numéro 729

relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part due à la MRC de Lajemmerais concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau de la Rivière Saint-Charles

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 729 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part due à la MRC de Lajemmerais concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau de la Rivière Saint-Charles.

Adoptée.

2010-031 Fixation du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes 2010 et sur les comptes passés dus

Considérant les dispositions de l'article 481 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit indiqué, à compter du 1^{er} janvier 2010, sur tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif, qu'un taux d'intérêt de 7 % l'an plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) sera payable à compter de leurs échéances respectives ;

Que le principal de tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif durant les années précédentes et pour tout autre compte à recevoir dû et non payé à l'échéance porte intérêt au taux de 7 % l'an, plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) et ce, à compter des présentes.

Adoptée.

2010-032 Publication document explicatif dans le journal *La Relève*Budget 2010 et programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012

Attendu qu'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif est distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le document explicatif (résumé) du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2010-2011-2012 soit publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 janvier 2010, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2010-033 Entretien du réseau d'éclairage public 2010 Adjudication du contrat : Le Groupe DR Électrique inc.

Considérant que des demandes de soumissions sur invitation ont été lancées pour effectuer l'entretien général du système d'éclairage public pour l'année 2010 ;

Considérant la réception de deux soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 12 janvier 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à « Le Groupe DR Électrique inc. », plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 4 janvier 2010, le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public de la Ville en 2010, avec option de reconduction pour l'année 2011, pour un montant n'excédant pas 34 093,69 \$, plus taxes pour l'année en cours.

Certificat de la trésorière numéro 2054

Adoptée.

2010-034 Adoption – Politique d'utilisation du site municipal de dépôt de neige usée par les compagnies privées de déneigement

Considérant le rapport de recommandation du greffier du 11 janvier 2010 (GR-2010-001) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes adopte la « Politique concernant l'utilisation du site municipal de dépôt de neige usée par les compagnies privées de déneigement » ; telle politique est annexée à la présente comme si au long récitée.

Adoptée.

2010-035 Mandat – services professionnels en communications Excydium Communications inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels en matière de communications stratégiques soit accordé à *Excydium Communication inc.* relativement à la position de la Ville de Varennes en matière de gestion des matières organiques et des déchets ultimes pour le territoire sud-est de la couronne sud de la CMM, pour un montant de 15 000 \$, plus taxes applicables.

Certificat de la trésorière numéro 2058

Adoptée.

2010-036 Subvention du MTQ pour l'entretien des aménagements cyclables Confirmation de la longueur et de l'accès des voies cyclables

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services Techniques en date du 14 janvier 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes demande au ministère des Transports du Québec une subvention pour l'amélioration de ses pistes cyclables et autorise M. Alain Rouette, directeur des Services techniques, à déposer celle-ci;

Que le Conseil municipal confirme que la Ville de Varennes détient 23,4 kilomètres d'aménagements cyclables et que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour l'ensemble de la population.

Ado	ptée.
, .uu	pioo.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 22 h 04.	
Le Maire,	Le Greffier,
Martin Damphousse	Me Marc Giard, OMA